



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 05 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 43	
Nombre de suffrages exprimés : 45 dont : 2 pouvoirs	

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNERIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Marc CARRIAS, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loic CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir à Thierry SEGUIN

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Astrid ZANUTTO

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_087 : Désignation des représentants au sein de la SEMERAP

Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants,

Vu les statuts de la SEMERAP,

Considérant que Plaine Limagne est représentée aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs, et au comité de contrôle analogue,

Il est proposé de désigner :

- Marc CARRIAS comme représentant aux assemblées générales des actionnaires,

- Marc CARRIAS comme représentant à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs,
- Marc CARRIAS comme représentant au comité de contrôle analogue.

Après avoir procédé au vote, le conseil,

DELIBERE

Article 1 :

Sont désignés au sein de la SEMERAP :

- Marc CARRIAS comme représentant aux assemblées générales des actionnaires ;
- Marc CARRIAS comme représentant à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs ;
- Marc CARRIAS comme représentant au comité de contrôle analogue.

Article 2 :

Marc CARRIAS est autorisé à assurer la fonction de président de l'assemblée spéciale des petits porteurs et du comité de contrôle analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration.

Article 3 :

Marc CARRIAS, membre du conseil d'administration, est autorisé à percevoir, au titre de sa fonction (vice-président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 5 000 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Astrid ZANUTTO

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement